



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service de l'aménagement, de la biodiversité
et de l'eau

Dossier suivi par : Chantal BICHLER
Tél. : 03 87 34 33 27
Fax : 03 87 34 33 23
Mét : chantal.bichler@moselle.gouv.fr
Réf. : CBI

Monsieur le Directeur
SCCV LE DOMAINE DE BELLEVUE
70b, avenue de Thionville
57140 WOIPPY

**Objet : Dossier de déclaration concernant la gestion des
eaux pluviales du lotissement le Domaine de
Bellevue à Woippy
Courrier de prise en compte**

Metz, le - 6 NOV. 2015

Monsieur ,

J'accuse réception de votre dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

- rejet des eaux pluviales du lotissement le Domaine de Bellevue sur la commune de Woippy

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception à la Police de l'Eau : 5 NOV. 2015
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2015-00292
- Dossier réalisé par : Consilium

Votre dossier sera suivi par Chantal BICHLER.

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint «**le récépissé clôturant son instruction administrative**». Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

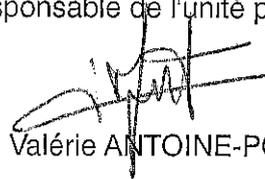
Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du Code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée en mairie de WOIPPY où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité police de l'eau



Valérie ANTOINE-POTIER

Copie pour information :

- Mairie de WOIPPY
- Bureau d'études Consillum
- CA Metz Métropole - Pôle gestion des milieux aquatiques et des réseaux d'assainissement